

PROCEDURE D'INSCRIPTION DES ELÈVES INFIRMIERS A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

REDOUBLANTS DE PREMIERE ANNEE ETUDIANTS EN DEUXIEME ANNEE ETUDIANTS EN TROISIEME ANNEE

Les étudiants devront suivre la procédure suivante :

ETAPE 1 :

Préalablement à l'inscription s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 91 €. Pour cela, vous devez vous connecter sur le site « <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> » dès maintenant (y compris les personnes inscrites à POLE EMPLOI).

Vous obtiendrez une quittance avec un référencement indispensable pour finaliser votre inscription à l'université (du type : BES9 PRJTGW 97)

ETAPE 2 :

Les élèves infirmiers devront se rendre, **avant le 15 septembre 2019**, sur le site de l'Université de Franche Comté, www.univ-fcomte.fr afin de pouvoir se réinscrire via internet.

- Cliquer sur le lien www.admission.univ-fcomte.fr
- dans la partie « s'inscrire à l'Université de Franche Comté », les étudiants devront cliquer sur le lien « Réinscription ».

L'étudiant, complète chaque écran et s'inscrit en statut d'élève infirmier, après avoir saisi son numéro d'étudiant et sa date de naissance. Ensuite :

- Imprime le récapitulatif d'inscription
- Vérifie qu'aucun frais d'inscription n'est demandé (montant à 0€)
- Valide son inscription (**la validation intervient après l'impression du récapitulatif !**)

Les réinscriptions ne pourront se faire qu'après saisie des résultats d'admission transmis par les IFSI (voir planning d'inscription 2019-2020).

Les étudiants non-inscrits pour l'année universitaire 2018-2019 ne pourront pas s'inscrire directement. Merci de remplir un dossier d'inscription et contacter Mme Sabot au plus vite.

ETAPE3 :

Le récapitulatif devra **impérativement être présenté** et accompagné de la carte d'étudiant à l'adresse suivante :

UFR SCIENCES DE LA SANTE
Bureau des IFSI
19 Rue Ambroise Paré
25030 BESANÇON CEDEX

Aux dates suivantes : (de 8h30 à 12h30- et de 13h30 à 17h 30)

- 26/08 : 3^{ème} année Belfort
- 27/08 : 3^{ème} année Vesoul
- 29/08 : 2^{ème} année Lons le saunier
- 30/08 : 3^{ème} année Lons le saunier
- 02/09 : 2^{ème} année Dole
- 03/09 : 2^{ème} année Belfort
- 04/09 : 3^{ème} année Dole / 3^{ème} année Besançon
- 05/09 : 2^{ème} année Vesoul
- 06/09 : 3^{ème} année Pontarlier
- 09/09 : 2^{ème} année Besançon / 2^{ème} année Pontarlier

ATTENTION :

Pas d'inscription possible pendant la fermeture estivale de l'université : du 19 juillet au 19 août 2019.